



8 rue des Fosses Rouges
85180 Le Château d'Olonne

www.campingfossesrougessablesdolonnevendee.com

02 51 95 17 95

N° Siret: 353 716 491 00025
RCS La Roche sur Yon B. 353 716 491

CONTRAT DE RESERVATION

LOCATIFS

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Email :

Nature de la location :

Mobil-Home 1 chambre

2 chambres 24m2

2 chambres 28m2 minimum

Vacancial: 4 places (2 chambres et un auvent)

location de drap (15€ par lit) : OUI NB: NON

location de drap jetable (8 € par lit): OUI NB: NON

Chien ou chat OUI NB: NON

Assurance annulation : OUI NON

(conditions consultables sur internet) 15€ pour des séjour inférieur à 500 euros et 3 % du séjour pour des séjours de plus de 500€.

Immatriculation du véhicule :

RESERVATION DUAU2022

(à partir de 14 heures 30)

(à 10 heures)

TARIF TOTAL DU SEJOUR : + Assurance annulation (si applicable)

(taxe de séjour 0,66 € /personne de + de 18 ans/ jour)

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	prénom	date de naissance
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RESERVATION :

La **réservation** n'est **définitive qu'après le versement des arrhes**, s'élevant à 30% du montant de la location pour les séjours de plus de 5 jours **ou la totalité si moins de 5 jours (nuit ou week-end hors saison) + l'assurance annulation**, à adresser dans les 10 jours. Le solde de votre séjour devra être réglé 4 semaines avant le jour de votre arrivée par chèque, chèques vacances ou CB sur internet sauf si vous annulez avant par lettre recommandé avec AR. Au-delà de ces 4 semaines la totalité du séjour sera due. Une caution de 150 euros par mobil-home vous sera demandée à votre arrivée. Un forfait de 80 euros sera retenu si la location n'est pas rendue dans un état de propreté impeccable. Vous avez aussi la possibilité de versements mensuels.

REMBOURSEMENT :

Les arrhes et le séjour ne pourront pas être remboursés quelque soit la raison sauf si vous avez pris une assurance annulation et que la raison d'annulation remplisse les conditions d'annulation.

ARRIVEE TARDIVE :

Les **dates de réservation** devront être **rigoureusement respectées** ; en cas d'impossibilité, en informer le bureau du camp (☎ 02.51.95.17.95). Sans nouvelle de votre part **24 h après le jour prévu de votre arrivée**, le gérant du camp disposera de la location et des montants versés. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison sauf si cela est pris en charge par l'assurance annulation.

Fait à _____, le _____
(Signature)